

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 30 novembre 2016

### GRAND PARIS AMENAGEMENT A REUNI SON CONSEIL D'ADMINISTRATION SOUS LE SIGNE DE LA CROISSANCE

Le conseil d'administration de Grand Paris Aménagement s'est réuni le 30 novembre 2016 sous le signe de la croissance.

Il a d'abord consacré ses travaux à la **préparation du regroupement de Grand Paris Aménagement avec les Etablissements Publics d'Aménagement Plaine de France et Orly-Rungis-Seine-Amont**, qui sera effectif en 2017 :

- le règlement intérieur institutionnel de l'établissement public a été modifié pour garantir une meilleure représentation des élus dans sa gouvernance (création d'un conseil de développement, harmonisation du pilotage des opérations d'aménagement en compte propre, organisation territorialisée) ;
- le budget pour 2017 a été voté à l'unanimité, dans la perspective de la fusion avec l'EPA Plaine de France au 1<sup>er</sup> janvier 2017, et du déménagement commun des deux établissements réunis au nouveau siège dans le 19<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, le 2 janvier prochain ;
- une convention cadre organisant la mutualisation des moyens et du personnel avec l'EPA ORSA a été adoptée dans les mêmes termes que par le conseil d'administration de l'EPA ORSA le 24 novembre, pour anticiper la fédération entre les deux établissements qui interviendra à la suite de l'adoption par le Parlement de la loi relative au statut de Paris à l'aménagement métropolitain ;
- le conseil d'administration a désigné les commissaires aux comptes indépendants de l'établissement public pour la période 2016-2022 : il s'agit d'une première, qui renforce les certifications dont Grand Paris Aménagement est bénéficiaire (ISO 9011, ISO 14001, EMAS).

**Thierry LAJOIE, Président-directeur général**, s'est félicité que « *Grand Paris Aménagement se constitue comme l'établissement public d'aménagement de référence en Ile-de-France, dans un partenariat renouvelé avec les collectivités au service des projets de développement des territoires, conformément aux décisions prises par le Premier ministre à l'occasion du Comité interministériel du Grand Paris du 15 octobre 2015* ».

Le conseil d'administration a ensuite délibéré sur **l'engagement par Grand Paris Aménagement de plusieurs opérations d'aménagement importantes** :

- en autorisant la prise d'initiative de deux opérations :

- dans l'Essonne, à Grigny-Viry Châtillon (centre ville, Grande Borne), dans le cadre de l'Opération d'Intérêt National d'aménagement décidée par le Gouvernement par un décret du 2 novembre ;
  - dans le Val-d'Oise, à Villiers-le-Bel (centre ancien), au titre de la stratégie de lutte contre l'habitat indigne définie par l'Etat ;
- et en approuvant les procédures réglementaires de deux opérations :
- en Seine-Saint-Denis, à Aubervilliers et Pantin (Fort d'Aubervilliers) : dossier de réalisation du secteur Jean Jaurès de la ZAC et engagement d'une Procédure intégrée pour le logement (PIL) ;
  - dans le Val-de-Marne, à Créteil (Triangle de l'Echat) : bilan de la concertation et dossier de création de la ZAC.

Au total, les délibérations du conseil d'administration ont porté sur des opérations ou des secteurs d'opérations - d'une maturité évidemment différente - dont les bilans dépassent 200 M€.

S'agissant des études, le conseil a autorisé la signature d'une convention avec la ville d'Aulnay-sous-Bois (Seine-Saint-Denis) en vue de la participation au fonds de concours destiné au financement d'études préalables à l'aménagement de secteurs prioritaires (concernant notamment le site dit PSA).

**Ariane BOULEAU-SAIDE, directrice générale adjointe**, a souligné que « *Grand Paris Aménagement démontre son engagement efficace, auprès des collectivités, dans des secteurs de projets structurants pour l'Ile-de-France, et en particulier en réussissant la mobilisation de fonciers publics parfois en attente de développement depuis longtemps* ».

Le conseil d'administration a enfin examiné les avancées les plus significatives de la soixantaine d'opérations d'aménagement actives que l'établissement public conduit, en concession des collectivités locales comme en initiative propre. Il s'est à cette occasion félicité des derniers succès de Grand Paris Aménagement dans les appels à projets franciliens :

- parmi les 16 premiers lauréats de l'appel à projets « 100 quartiers innovants et écologiques » de la Région Ile-de-France avec la ZAC de la Pépinière (Villepinte, Seine-Saint-Denis) et la ZAC Ancre de Lune (Trilport, Seine-et-Marne) ;
- parmi les 9 premiers sites sélectionnés de l'appel à manifestation d'intérêt « dispositif de soutien aux initiatives d'urbanisme transitoire » de la Région Ile-de-France avec la ZAC du Fort d'Aubervilliers (Aubervilliers et Pantin, Seine-Saint-Denis) ;
- parmi les 61 premiers sites sélectionnés de la consultation « Inventons la Métropole » de la Métropole du Grand Paris, avec les sites du Fort d'Aubervilliers (secteur gare) et de Clichy-sous-Bois et Montfermeil (secteur central – quartier du plateau).

Le conseil d'administration de Grand Paris Aménagement est présidé par Thierry LAJOIE. Il est vice-présidé par **M. Yannick IMBERT, préfet, secrétaire général pour les affaires régionales d'Ile-de-France**, et **M. Didier BARIANI, ancien ministre, vice-président du Conseil régional d'Ile-de-France chargé du Grand Paris et de la Coopération interrégionale**.